



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\* \* \* \*

ANNÉE 2008  
12<sup>ème</sup> séance

## COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL de la séance du 9 octobre 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 9 octobre, à 14 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Philippe GOMES**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : M<sup>mes</sup> ANDREA, GAMBEY, GOMEZ, HENIN, IEKAWE, LAGADEC, LAGARDE, LOGOLOGOFOLAU, MILLET, OHLEN, TUTAGATA-FULUHEA, VARRA et VIGOUROUX ainsi que MM. BERNUT\*, BRETEGNIER, DINEVAN, GOMES, HERPIN, KOTEUREU, LEQUES, LEROUX, MARIOTTI, POMMELET et.

\* Absent (e) en cours de séance.

\*\* Arrivé(e) en cours de séance.

Étaient absents excusés : M<sup>mes</sup> BISIO, CHENOT, LIGEARD, MIGNARD, SAGNET THEMEREAU, et VOISIN ainsi que MM. CASE, DESCOMBELS, FROGIER, GAY, GEORGE, MANEA, MARESCA, MICHEL, MOULIN et RIEU.

### Procurations de :

M. BERNUT*	à	M. DINEVAN ;
M. CASE	à	M <sup>me</sup> TUTAGATA -FULUHEA ;
M <sup>me</sup> CHENOT	à	M <sup>me</sup> OHLEN ;
M. DESCOMBELS	à	M <sup>me</sup> LAGADEC ;
M. FROGIER	à	M. BRETEGNIER ;
M. GAY	à	M <sup>me</sup> ANDREA ;
M. GEORGE	à	M <sup>me</sup> GOMEZ ;
M <sup>me</sup> LIGEARD	à	M <sup>me</sup> LOGOLOGOFOLAU ;
M. MANEA	à	M. KOTEUREU ;
M. MARESCA	à	M. POMMELET ;
M. MICHEL	à	M <sup>me</sup> LAGARDE ;
M <sup>me</sup> MIGNARD	à	M <sup>me</sup> VARRA ;
M. MOULIN	à	M. HERPIN ;
M. RIEU	à	M <sup>me</sup> VIGOUROUX ;
M <sup>me</sup> THEMEREAU	à	M <sup>me</sup> IEKAWE ;
M <sup>me</sup> VOISIN	à	M <sup>me</sup> MILLET.

L'exécutif de la province était représenté par M. Philippe GOMES, Président, M<sup>me</sup> Sonia LAGARDE, première vice-présidente, et M<sup>me</sup> Christiane GAMBEY, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. Florus NESTAR, Commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. NEWLAND, Secrétaire Général, M<sup>me</sup> DELANNOY, Directrice de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ; M. TURAUD, Directeur juridique et d'administration générale (DJA) ; M. WAIA, Directeur adjoint de la direction de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ; Dr. EONO, Responsable de la sous-direction de la santé publique (DPASS) ; M<sup>me</sup> TORDJMAN, Responsable de la sous-direction médico-sociale (DPASS) ; M<sup>me</sup> MALAVAL, Responsable du service de l'action sociale (DPASS) ; M<sup>me</sup> CHASSARD, Chef adjoint du service de la gestion des moyens et du secrétariat de l'assemblée (DJA) ; M<sup>me</sup> DESTOURS, Juriste à la direction de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ; M<sup>me</sup> TIROU, Collaboratrice du président en charge du secteur de l'action sociale.

\* \* \*

**M<sup>me</sup> MALAVAL a procédé à la présentation d'un diaporama relatif au service de l'action sociale.**

**M<sup>me</sup> TORDJMAN a procédé à la présentation d'un diaporama relatif au secteur médico-social.**

\* \* \*

**Rapport n°45-2008/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n° 22-2001/APS du 26 juillet 2001 relative à l'allocation aux personnes âgées et aux allocations aux personnes handicapées.**

Le présent projet de délibération a pour objet la revalorisation des aides sociales aux personnes âgées et handicapées, compte tenu de l'augmentation continue du coût de la vie qui a pour conséquence l'accroissement de leurs difficultés à faire face aux besoins de première nécessité.

**- Adopté à l'unanimité-**

\* \* \*

**Rapport n°46-2008/APS : Projet de délibération instituant une commission d'agrément des candidats à l'adoption.**

Le présent projet de délibération vise à instituer une commission d'agrément des candidats à l'adoption.

La commission d'agrément a pour objet d'étudier le dossier des candidats à l'adoption et d'émettre un avis motivé à l'intention du président de l'assemblée de la province Sud qui décide de délivrer l'agrément ou non.

Elle est composée de 10 membres.

**- Adopté à l'unanimité-**

\* \* \*

**Rapport n°47-2008/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n° 11-2007/APS du 12 avril 2007 portant création du dispositif Sociatel.**

Le présent projet de délibération vise, en premier lieu, à permettre l'extension du dispositif Sociatel-Plus aux personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale. En second lieu, le présent projet de texte a pour objet de permettre aux personnes âgées ou handicapées relevant de l'aide sociale, mais ne pouvant accéder à l'offre Sociatel-plus (personnes demeurant en squats ou hors zone de couverture du réseau OPT ou hébergées chez des tiers) de bénéficier de l'offre IZI.

**- Adopté à l'unanimité-**

\* \* \*

**Rapport n°48-2008/APS : Projet de délibération approuvant la convention cadre de partenariat entre les collectivités publiques, les organismes et établissements concernés et les associations gérant des établissements ou / et des dispositifs sociaux et médico-sociaux qui prennent en charge, en province Sud, des enfants, des adolescents ou des adultes handicapés ainsi que la charte du handicap.**

Le présent projet de délibération a pour objet l'approbation de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens, passée entre la province Sud et chaque association qui réalise des actions médico-sociales répondant à des besoins relatifs à la prise en charge de publics fragilisés a pris fin en décembre 2007 ainsi que la charte du handicap.

L'adhésion officielle de la province Sud, représentée par son Président, aux dispositions notifiées dans la charte du handicap, s'inscrit dans la droite ligne des Etats généraux du handicap qui se sont déroulés en novembre 2007.

**- Adopté à l'unanimité-**

\* \* \*

**Rapport n°49-2008/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n° 03-2003/APS du 2 avril 2003 relative à l'organisation des placements familiaux des mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance.**

Le présent projet de délibération vise à revaloriser l'allocation des familles d'accueil afin de rendre le dispositif plus incitatif.

En effet, l'accueil des enfants handicapés relevant de la protection de l'enfance nécessite, selon le type et le degré de handicap, une prise en charge spécifique qui requière, de la part de la famille d'accueil, un investissement moral et matériel justifiant une compensation financière adaptée.

Le budget prévu à cet effet a été acté dans les propositions du BP 2008 à hauteur de 5. 000 000 francs, sachant que certains de ces placements seront judiciaires et remboursés par la Nouvelle-Calédonie.

**- Adopté à l'unanimité-**

\* \* \*

**Rapport n°43-2008/APS : Projet de délibération portant création d'un fonds de garantie pour les prêts accordés par le Fonds Social de l'Habitat dans le cadre des opérations de construction ou de réhabilitation de logements réalisées par les organismes conventionnés par la province Sud.**

Il est proposé de créer un fonds de garantie pour les prêts accordés par le Fonds Social de l'Habitat dans le cadre des opérations de construction ou de réhabilitation de logements réalisées par les organismes conventionnés par la province Sud, le FSH, unique partenaire de la collectivité, envisageant de ne pas continuer à financer les logements situés en terre coutumière.

Il est à noter qu'un dispositif équivalent est actuellement à l'étude dans les services de la Nouvelle-Calédonie et a vocation à se substituer au dispositif provincial proposé.

Ont voté pour : *L'Avenir Ensemble (19 voix), le groupe sans étiquette (4 voix), Mme GOMEZ (1 voix) et M. GEORGE (1 voix).*

A voté contre : *Le Rassemblement-UMP (13 voix).*

- Adopté -

\* \* \*

**Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs :**

Secteur de la culture :

**Au conseil d'administration de l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK):**  
Renouvellement du mandat de **Madame Hélène IEKAWÉ** et désignation de **Madame Sutita LAGADEC**.

Secteur de l'environnement :

**A la Commission d'agrément relative à la filière de gestion des déchets :**  
Désignation de **Madame Bianca HENIN**, et de **Messieurs Yves RIEU et Louis POMMELET**.

Secteur de l'action sociale :

**A la commission d'agrément des candidats à l'adoption :**  
Désignation de **Mesdames Bianca HENIN et Corinne TUTAGATA-FULUHEA**, et de **Monsieur Raymond KOTEUREU**.

- Adopté à l'unanimité-

\* \* \*

*Le Président GOMES a tenu à saluer le commissaire délégué de la République pour la province Sud, M. Florus NESTAR, appelé à exercer de nouvelles fonctions au sein des services de la préfecture des Alpes-Maritimes. Il lui a adressé ses chaleureux remerciements pour le précieux soutien apporté au titre des opérations contractualisées, mais également pour les relations de confiance et d'efficacité ainsi que pour son investissement personnel sur des dossiers qui dépassent largement le cadre de ses fonctions.*

*En réponse, M. NESTAR a souligné le professionnalisme des agents provinciaux et a remercié les conseillers provinciaux pour le caractère fructueux de leur collaboration. Il a par ailleurs indiqué*

*que si les débats souvent animés de cette assemblée témoignent d'une réelle démocratie, le consensus l'emporte souvent au nom de l'intérêt général.*

*Enfin, Il a considéré que le pari audacieux de créer en 1989 un échelon provincial s'est révélé un véritable succès.*

*Pour finir, le Président GOMES a remercié les travailleurs sociaux de leur présence et a annoncé que la prochaine assemblée de province relative au développement rural et économique se tiendrait le jeudi 6 octobre à 9 heures.*

La séance a été levée à 17 heures 10.

\* \* \*



**LE PRESIDENT**

**PHILIPPE GOMES**